

*Juill  
2015*

## **Termes de Référence du Consultant chargé de la collecte des informations supplémentaires aux Rapports ITIE-RDC de 2007 à 2011.**

### **1. Contexte**

La République Démocratique du Congo a adhéré à l'ITIE en 2005. Elle a, à ce jour, publié six rapports portant sur les exercices fiscaux 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Les 5 premiers rapports ont été produits sur base des anciennes Règles, tandis que le rapport 2012 a été produit sur base de la nouvelle Norme ITIE qui est entrée en vigueur en 2013. .

Dans le souci de rendre possible la comparaison entre tous ces rapports, le Secrétariat Technique veut les ramener à une même base en actualisant les 5 premiers par rapport à la Norme ITIE 2013.

Pour cela, il veut recruter un Consultant ayant des qualifications nécessaires pour collecter les informations contextuelles décrites au point 2 ci-dessous portant sur les exercices 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011. Ces informations doivent avoir comme source, la Banque Centrale du Congo, et être accompagnées de toutes leurs références.

### **2. Mission du Consultant**

Le Consultant a pour mission, de collecter, pour les années de 2007 à 2011, les informations supplémentaires aux rapports ITIE y afférents pour établir une base de comparaison avec le rapport 2012 et les suivants.

Ces informations portent sur :

- Les statistiques des exportations des produits miniers et des hydrocarbures en volume et en valeur ;
- Les statistiques de production des produits miniers et des hydrocarbures en volume et en valeur ;
- Les statistiques d'emploi des secteurs des mines et des hydrocarbures pour les Nationaux et les Expatriés (effectif en nombre et en % de l'emploi national) ;

- La contribution des secteurs des mines et des hydrocarbures au budget de l'Etat ;
- La contribution des secteurs des mines et des hydrocarbures en pourcentage des recettes ordinaires ;
- La contribution des secteurs des mines et des hydrocarbures au PIB ;
- L'estimation de l'activité du secteur informel.

### **3. Obligation de collaboration**

Au sens de ces présents Termes de Référence, le Secrétariat Technique tiendra à la disposition du Consultant toutes les informations nécessaires pour la bonne réalisation de sa mission.

A cette fin, il désigne Monsieur Liévin MUTOMBO, Expert Chargé de Statistiques et de Collecte des données au Secrétariat Technique de ITIE, comme interlocuteur pour assurer le suivi dans les diverses étapes de la mission.

### **4. Durée de la mission**

La durée de la mission est de 30 jours, partant de la date de la signature du contrat de prestation des services.

Au terme de la mission, le Consultant devra produire un rapport contenant les différentes statistiques requises au point 2 ci-dessus.